



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE

**Le lundi, 17 octobre 2011
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Procès-verbaux**
 - 4.1 Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 3 et 11 octobre 2011
5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
 - 5.1 Proclamation de la « Semaine Jeunesse Canada Monde »
 - 5.2 Avis de décontamination des lots 4 805 053 et 4 805 054 du cadastre du Québec
 - 5.3 Désignation d'un membre au Comité de retraite
6. **Finances municipales**

— — — —
7. **Ressources humaines**

— — — —
8. **Loisirs et bibliothèques**

— — — —

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 Octroi du contrat suivant :

9.1.1 SA-699-AD-11 Remplacement des unités de dégrillage à la station d'épuration

9.2 Modification à la résolution n° 2011-07-0407 relative à l'octroi du contrat de construction d'infrastructures municipales dans le prolongement de la rue des Mimosas

10. **Toponymie et circulation**

10.1 Résolutions relatives à la circulation et au stationnement :

10.1.1 Stationnement interdit sur une section des rues Marc et Senécal

10.1.2 Pose d'un panneau arrêt obligatoire sur la 15^e Avenue à l'intersection de la rue Champagnat

11. **Travaux publics**

11.1 Octroi des contrats suivants :

11.1.1 SA-1965-TP-11 Travaux de déneigement de stationnements (terminus d'autobus)

11.1.2 SA-1967-TP-11 Travaux de déneigement et salage du réseau routier (secteur Saint-Eugène)

12. **Sécurité publique**

— — — —

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relative à diverses demandes de dérogation mineure

13.1.1 DDM 11-2562 – Monsieur Jacques Audet – Immeuble situé au 415, 3^e Rang

13.1.2 DDM 11-2563 – Monsieur Serge St-Jacques – Immeuble situé au 358, rue des Bernaches

13.2 Étude et décision relative à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

13.2.1 PIA 11-2579 Madame Suzanne Geoffrion et monsieur Alexis Langlois – Immeuble situé au 39, rue Pierre-Paul-Demaray

13.2.2 PIA 11-2582 Ecole de conduite Girad-Gré – Immeuble situé au 50, rue Saint-Jacques

13.2.3 PIA 11-2583 Monsieur Luc Normandin – Immeuble situé au 387, chemin Évangéline

13.2.4 PIA 11-2585 Madame Mireille Brien et monsieur Roger Leblanc – Immeuble situé au 420, chemin Évangéline

13.2.5 PIA 11-2589 Madame Lianne Langlois et monsieur Éric Moffette – Immeuble situé au 40, rue Pierre-Paul-Demaray

13.3 Adoption du projet de règlement suivant :

13.3.1 Règlement n° 1043

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 0654 et ses amendements dans le but de soustraire la zone C-5580 de l'obligation d'être desservi par un réseau d'aqueduc et d'égout comme condition pour obtenir un permis de construction »

13.4 Adoption du premier projet de règlement suivant :

13.4.1 Règlement n° 1040

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- D'agrandir la zone C-2616 à même une partie de la zone H-2567, située entre le boulevard Saint-Luc et la rue De Montmartre ;
- D'assujettir la zone C-2616 ainsi agrandie à un PIIA;
- De permettre dans la zone A-5008, située au sud de la route 104 et à l'est du 3^e Rang, la construction d'un garage et d'un abri d'auto isolés d'une superficie d'implantation au sol cumulative maximale de 130 m² pour un terrain utilisé ou destiné à être utilisé par la classe « Habitation en milieu agricole » de 20 000 m² et plus;
- De permettre la classe d'usage « Collective » dans la zone P-5564, située sur le chemin des Patriotes Est, au nord de la 15^e Avenue;
- D'insérer la note « N024 » à la grille de la zone C-1016, afin d'autoriser l'usage « C10-01-01-bar » comme usage accessoire à un usage principal de la classe 3 du groupe Commerce et service (C). Cette zone est située dans le secteur du boulevard du Séminaire Nord et de la rue Saint-Louis »

13.5 Adoption du second projet de règlement suivant :

13.5.1 Règlement n° 1036

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser spécifiquement l'usage P1-01-01 « Garderie, centre de la petite enfance, jardin d'enfants, halte-garderie ou tout autre établissement offrant des services de garde pour enfants » dans la zone C 5580, située au sud de l'avenue Conrad-Gosselin, entrecoupée par la rue des Mimosas »

14. **Avis de motion**

14.1 **Règlement n° 1039**

« Règlement édictant un code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu »

14.2 **Règlement n° 1040**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n°0651, et ses amendements, dans le but :

- D'agrandir la zone C-2616 à même une partie de la zone H-2567, située entre le boulevard Saint-Luc et la rue De Montmartre ;
- D'assujettir la zone C-2616 ainsi agrandie à un PIIA;
- De permettre dans la zone A-5008, située au sud de la route 104 et à l'est du 3^e Rang, la construction d'un garage et d'un abri d'auto isolés d'une superficie d'implantation au sol cumulative maximale de 130 m² pour un terrain utilisé ou destiné à être utilisé par la classe « Habitation en milieu agricole » de 20 000 m² et plus;
- De permettre la classe d'usage « Collective » dans la zone P-5564, située sur le chemin des Patriotes Est, au nord de la 15^e Avenue;
- D'insérer la note « N024 » à la grille de la zone C-1016, afin d'autoriser l'usage « C10-01-01-bar » comme usage accessoire à un usage principal de la classe 3 du groupe Commerce et service (C). Cette zone est située dans le secteur du boulevard du Séminaire Nord et de la rue Saint-Louis »

14.3 **Règlement n° 1042**

« Règlement autorisant l'acquisition d'immeubles aux fins de la réalisation du projet de revitalisation du centre-ville, décrétant une dépense de 7 472 000 \$ et un emprunt à cette fin »

14.4 **Règlement n° 1043**

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n°0654 et ses amendements dans le but de soustraire la zone C-5580 de l'obligation d'être desservi par un réseau d'aqueduc et d'égout comme condition pour obtenir un permis de construction »

15. **Règlements**

15.1 **Règlement n° 1027**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n°0651, et ses amendements, dans le but :

- de modifier les limites des zones P-1533, C-1534 et P-1838; lesquelles sont situées à l'intersection des rues Jacques-Cartier Nord, Champlain et Frontenac;
- de supprimer l'usage C5-01-01 « Marina et service de location de bateaux » et la sous-classe P1-04 « Service municipal ou gouvernemental », et d'autoriser l'usage C2-05-01 « Stationnement payant pour automobiles (infrastructure) » dans la zone P-1838;
- d'autoriser spécifiquement l'usage C10-01-01 « Bar » comme usage accessoire à un usage principal de la classe « 5 » du groupe commerce et service (C) dans la zone C-1534;

- d'autoriser la classe d'usage « légère » du groupe industrie (I) dans la zone I-1431, et d'imposer des dispositions pour limiter la hauteur de l'entreposage extérieur; laquelle zone est située à l'intersection de la rue Saint-Louis, à la jonction des emprises ferroviaires du CN et du CP;
- d'autoriser dans la zone A-1551, la classe «3» du groupe Commerce et service (C) qui a trait au service ou à la vente d'aliments, de boissons ou de repas préparés sur place, et d'autoriser spécifiquement l'usage C5-02-02 « Parc d'exposition extérieur » ainsi que l'usage C10-01-01 « Bar » comme usage accessoire à un usage principal de la classe «3». Cette zone est située sur la rue Jacques-Cartier Sud, entre les rues Royale et Maguire »

16. **Dépôt de documents au Conseil municipal**

17. **Correspondance**

18. **Période de questions**

19. **Communications des membres du conseil au public**

20. **Levée de la séance**